

MAIRIE GUERN

Année 2023/2024 : Activités physiques et sportives

Le principe :

Ce sont des activités sportives sur le temps périscolaire encadrées par Mickael ORHANT. (07.89.01.40.00)

Les enfants seront pris en charge à l'école, prendrons leur goûter fourni par la garderie puis participeront aux activités.

Le début des activités est programmé **le lundi 11** septembre pour les maternelles et le **vendredi 15** septembre pour les primaires.

Le coût est celui d'une heure de garderie, inscription obligatoire sur le portail Défi de la mairie de Guern.

Les activités proposées sont multiples : Gymnastique, courses, jeux individuels et collectifs, avec ou sans ballon.

Veillez couper ci-dessous avant de remettre le coupon en mairie.

Fiche à retourner en mairie pour le 8 septembre.

.....
Je soussigné, Madame, Monsieur

Tel :

Souhaite que mon enfant participe aux Activités Physiques et Sportives.

Nom : Prénom :

Né (e) le Age : ans Classe :

Le lundi 16h15-17h15 pour les maternelles.

Le vendredi 16h15-17h15 pour les primaires.

Le règlement intérieur est celui de la garderie.

Fait à _____ Le _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)